

Agent de gestion financière, budgétaire ou comptable

L'agent de gestion financière, budgétaire ou comptable assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes. Il assure la relation avec les services utilisateurs.

Le métier

L'agent de gestion financière, budgétaire ou comptable a une relative autonomie dans l'organisation de son travail, et ce dans le respect des délais réglementaires. Il travaille en bureau. Son rythme est souple et nécessite une grande réactivité et une grande disponibilité.

Les activités

- Recevoir, vérifier et classer des pièces comptables
- Saisir des engagements et des mandatements ou pré-mandatements
- Mettre à jour des fichiers de tiers
- Traiter informatiquement des dossiers
- Gérer des relations avec les agents des services

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours adjoint administratif territorial, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME